



UMIH 30



Paris, le 22 décembre 2021

Réaction des représentants de l'hôtellerie-restauration indépendante et de chaîne aux mesures d'accompagnement économique de l'État

Communiqué de presse

Le 21 décembre dernier, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a précisé par voie de communiqué de presse les **détails de l'accompagnement économique de l'État pour les entreprises affectées par la reprise épidémique** et les mesures administratives prises par l'État.

Si les représentants du secteur de l'hôtellerie, restauration, café, discothèques et traiteurs **saluent des mesures visant à protéger le secteur du tourisme** – donc les emplois de millions de français –, elles **appellent à la grande vigilance de l'État sur le sort réservé aux entreprises de l'hébergement touristique et de la restauration** qui semblent actuellement en marge du dispositif.

En effet, malgré une période de relative reprise économique à l'automne, **cette nouvelle vague épidémique frappe le secteur du HCR de plein fouet** au même titre que les autres professions du tourisme : la diminution de l'activité de l'événementiel et des traiteurs, les restrictions de déplacement de la clientèle britannique, la diminution de long terme des voyages d'affaire impactent les hôtels et restaurants au même titre que le reste de la chaîne de l'industrie touristique.

C'est pourquoi **les représentants de l'hôtellerie-restauration indépendante et de chaîne appellent le Gouvernement à :**

- **Préciser l'inclusion du secteur HCRD dans le dispositif d'accompagnement économique de l'État** (fonds de solidarité, dispositif coûts fixes, dispositif fermeture, dispositif exceptionnel de chômage partiel sans reste à charge);
- **Abaisser les seuils d'éligibilité** qui ne permettent pas une prise en compte globale de l'ensemble des entreprises mises en difficulté par les mesures administratives de lutte contre l'épidémie ;
- **Garantir l'effectivité des aides sur les mois à venir** afin d'offrir aux entreprises touchées le maximum de visibilité sur le pilotage de leur activité ;
- Prévoir une **compensation intégrale des pertes d'EBE** des entreprises les plus durement touchées par la crise sanitaire afin de couvrir le manque à gagner des entreprises des secteurs S1 et S1 bis.

A l'occasion du **Comité de Filière Tourisme qui se tient ce mercredi 22 décembre**, les représentants de l'hôtellerie indépendante et de chaîne continuent de manifester au Gouvernement leur besoin d'accompagnement court-terme et de visibilité long-terme pour sortir de cette crise.